

REGION DE DAKAR

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

DEPARTEMENT DE DAKAR

COMMUNE DES PARCELLES ASSAINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ETAT CIVIL

CENTRE D'ETAT - CIVIL (1) PRINCIPAL DES PARCELLES ASSAINIES

POUR L'ANNEE 2022

Articles 66, 130 et 147 du Code de la Famille

## CERTIFICAT DE MARIAGE CONSTATE

ACTE N° 700 DE L'ANNEE 2022

Nous, MOUSTAPHA MBENGUE OFFICIER D'ETAT-CIVIL DU CENTRE PRINCIPAL DES PARCELLES ASSAINIES

de la Commune des PARCELLES ASSAINIES

Certifions à tous ceux qu'il appartiendra que :

**CHEICKH ABDU KHADRE CAMARA**

PROFESSION ENSEIGNANT Domicilié à LOT N°221 FOIRE CICES

Né le seize septembre mille neuf cent quatre-vingt-neuf à RUFISQUE

Fils de MAMADOU LAMINE CAMARA

et de TIDA DIOUARE

d'une part, et

**FATOUMATA FATY**

PROFESSION ETUDIANTE Domicilié à MEME ADRESSE

Née le vingt-deux février mille neuf cent quatre-vingt-quinze à BOUNO

Fille de FEU MAYARATOU FATY

et de FATOU BINTOU DIOUARE d'autre part

ont contracté mariage entre eux selon la coutume

le dix-sept septembre deux mille vingt-deux

Option souscrite : POLYGAMIE

SÉPARATION DE BIENS

Et que ce mariage a été enregistré par nous sur leur demande le

vingt-neuf octobre deux mille vingt-deux à DAKAR

En foi de quoi, nous avons délivré le présent pour servir et valoir ce que de droit.



Moustapha MBENGUE  
Officier d'Etat Civil  
Délégué

Fait à Dakar, le 05/11/2022

L'Officier de l'Etat Civil

